

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du JEUDI 23 JUIN 2022 à 18h00

Date de convocation : 15 JUIN 2022

Délibération
N°C2022_137

Membres en exercice :	77
Votants :	
Suffrages exprimés :	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

SECRETARE DE SEANCE : RIO Jean-Louis

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BESSE Jean-Baptiste ; BORSNAK Philippe ; BOUSQUET Didier ; CALMON Julien ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COURTIEL Aurélie ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FAGES Gilles ; FAURE Lydie ; GERMA Alain ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PENET Yves ; PY Michel ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : MALQUIER Bertrand ; RIO Jean-Louis

EXCUSES : ALDEBERT Didier ; BASTIE Yves ; BOUTIE Catherine ; CASTAN Luc ; DARAUD Jean-François ; IBANES Alexandra ; PECH Olivier

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : RIO Jean-Louis (délibérations N°C2022_150 et N°C2022_151) ; ABED Yamina (délibérations N°C2022_150 et N°C2022_151)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; BREHON Bruno ; CESAR Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; LAPALU Christian ; MARTIN Henri ; PARRA Eric ; PINET Marie-Christine ; RAPINAT Evelyne ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; TUBAU Marcel ; VICO Alain ; VITASSE Florence

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (jusqu'à la délibération C2022_149 et après la délibération C2022_152) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération C2022_127)

Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Désignation de représentants

OBJET : POLITIQUES EUROPEENNES – Désignation de représentants du Grand Narbonne au sein du réseau européen de conseillers régionaux et locaux du Comité européen des Régions

Le Comité européen des Régions (CdR) est un organe consultatif de l'Union européenne, composé de représentants élus au niveau local et régional et provenant des 27 Etats membres (329 membres au total).

N°C2022_137 (2)

Il défend les intérêts et les besoins des autorités locales et régionales dans le processus législatif de l'UE et émet des avis sur les propositions de la Commission européenne, du Conseil de l'UE et du Parlement européen dans les domaines qui les concernent, comme la cohésion économique et sociale, l'énergie, le changement climatique, l'emploi, la santé, l'éducation, etc.

La délégation française du CdR est composée de 24 membres titulaires et d'autant de suppléants désignés par le Premier Ministre sur proposition du Ministre de l'Intérieur, après consultation de l'Association des Maires de France (AMF), de l'Assemblée des Départements de France (ADF) et de l'Association des Régions de France (ARF). Ils sont ensuite nommés par le Conseil de l'Union européenne.

La délégation française compte douze représentants titulaires des régions, six représentants titulaires des départements et six des municipalités. M. André Viola en est le Président, quatre autres élus de la Région Occitanie en font partie.

Le Comité des Régions a créé un réseau européen de conseillers régionaux et locaux de l'UE, qui s'adresse aussi bien à des représentants élus au sein d'un gouvernement, d'un parlement, d'une assemblée régionale ou départementale, d'une ville ou d'un village.

L'implication dans un tel réseau permettra aux élus désignés pour représenter le Grand Narbonne de s'imprégner d'informations européennes concernant spécifiquement les collectivités territoriales, de les partager pour nourrir la réflexion sur des thématiques actuelles ou à venir d'importance pour le territoire, de participer au débat européen avec des homologues, d'échanger des expériences et bonnes pratiques, de contribuer aux travaux et manifestations du CdR.

Il convient aujourd'hui de procéder à la désignation de deux représentants du Grand Narbonne au sein de ce réseau.

Il est rappelé que :

- lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, le vote a lieu à bulletin secret. Dans ce cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le Conseil Communautaire peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il est donné lecture par le maire (article L.2121-21 du C.G.C.T),

- par application de l'article L.5211-1 du C.G.C.T, l'article L.2121-21 est transposable au fonctionnement des EPCI.

N°C2022_137 (3)

Il est fait appel à candidatures.

Les candidatures suivantes sont proposées pour intégrer le réseau européen de conseillers régionaux et locaux de l'UE, créé par le Comité européen des Régions :

- Monsieur Bernard DEVIC
- Monsieur Jean-Michel ALVAREZ

En l'absence d'autre candidat et conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales par renvoi de l'article L.5211-1, **sont désignés Monsieur Bernard DEVIC et Monsieur Jean-Michel ALVAREZ comme représentants du Grand Narbonne.**

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : 6/7/2022
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

